

Protection des sources de rayonnements ionisants et des lots de sources radioactives

Code : CI2300**Durée :** 1h (apprentissage en ligne)**Lieu :** Formation sur Internet via la plateforme d'enseignement Moodle**Nombre de stagiaire :** 1**Tarif :** voir site**La formation est ouverte aux personnes en situation de handicap****Production :**

E-learning élaboré par des experts de l'IRSN assurant au quotidien les missions de l'Institut dans le domaine de la sécurité des sources radioactives et contrôle de matières fissiles.

Évaluation :

Une évaluation est réalisée en fin d'apprentissage.
Un certificat de réalisation est délivré à l'issue du parcours de formation.

Contact : formationsfrance@irsn.fr**Pour vous inscrire :**<https://formation.irsn.fr/elearning/>**Contexte réglementaire :**

- Arrêté du 29 novembre 2019 sur la protection des sources de rayonnements ionisants contre les actes de malveillance.
- Décret du 4 juin 2018 portant diverses dispositions en matière nucléaire.
Cet e-learning relève de l'une des actions de formation visées à l'article L.6313-1 du code du travail.

Objectif :

La réglementation française relative à la protection des sources de rayonnements ionisants contre les actes de malveillance a évolué pour intégrer des dispositions de préventions, avec la publication de l'arrêté du 29 novembre 2019 relatif à la protection des sources de rayonnements ionisants et des lots de sources radioactives de catégories A, B, C et D contre les actes de malveillance.

Attendus de la formation :

L'objectif global de cet apprentissage en ligne est de développer vos connaissances concernant les modalités de protection des sources de rayonnements ionisants contre des actes de malveillance.

Public :

Cette formation s'adresse aux responsables d'activités nucléaires (RAN) détenant, utilisant, fabriquant, distribuant, important, exportant ou transportant des sources de rayonnements ionisants, ainsi qu'aux personnels autorisés à accéder aux sources de rayonnements ionisants et à les convoier.

Prérequis :

Cette formation est accessible à toute personne ayant des connaissances scientifiques et techniques de base.

Moyens pédagogiques et techniques :

Apprentissage en ligne.

Programme

À la suite d'un module d'introduction, le parcours comprend 7 modules dont vous pouvez découvrir les objectifs ci-dessous.

Introduction

Prendre conscience des enjeux et de la philosophie de l'arrêté (prévention/réaction)

Module 1 : Notions essentielles

Identifier les domaines d'utilisation des sources radioactives - Connaître les différentes catégories de sources - Comprendre les critères permettant d'identifier les sources détenues ou manipulées.

Module 2 : Systèmes de protection contre la malveillance et responsabilités de chaque acteur

Comprendre la chaîne hiérarchique - Connaître les responsabilités des acteurs et les dispositions humaines à mettre en place pour assurer la protection des sources de rayonnements ionisants.

Module 3 : Dispositions techniques et humaines contre les actes de malveillance

Connaître les mesures de protection et les règles à respecter pour se protéger contre la malveillance - Connaître les dispositions techniques et organisationnelles nécessaires à la protection des sources.

Module 4 : Suivi des sources de rayonnements ionisants

Connaître les responsabilités de chaque intervenant dans le système de protection - Connaître les dispositifs de suivi des sources, les participants impliqués dans le transport d'une source et leurs rôles respectifs.

Module 5 : Information sensible et protection de l'information

Connaître les systèmes à mettre en place pour le suivi des sources - Identifier les informations sensibles - Connaître les dispositions retenues en matière de protection de l'information.

Module 6 : Chaîne d'alerte et conduite à tenir lors d'un acte de malveillance

Connaître les dispositions retenues pour la prévention d'un acte de malveillance et en matière de protection de l'information - Savoir analyser un acte de malveillance.

Module 7 : Évaluation finale